COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON – AULNE MARITIME

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BALNEO
PISCINE INTERCOMMUNALE NAUTIL'YS
CROZON - MORGAT

Conditions d'accès à l'espace « balnéo »

La balnéo est autorisée à partir de 18 ans.

L'accès est réservé aux clients ayant réglé l'entrée en sus de la partie ludique. Le port du bracelet délivré à l'accueil est obligatoire. Un ticket doit être remis au maître-nageur dès votre accès au bord du bassin.

La fréquentation maximum du sauna est de 3, du hammam 4.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés (port du maillot de bain obligatoire).

Consignes de sécurité :

- Après une activité physique, il est conseillé d'effectuer un retour au calme avant la balnéo.
- Il est déconseillé de rester seul, vous devez obligatoirement signaler votre présence au personnel de surveillance.
- Vous ne devez pas présenter de problèmes ou antécédents cardiaques.
- La balnéo est fortement déconseillée aux femmes enceintes.
- Le temps maximum d'utilisation est de 1 heure.
- La Communauté de Communes décline toute responsabilité en cas d'utilisation non conforme du matériel ayant entraîné un accident.

Consignes d'utilisation du spa (jacuzzi)

- Se conformer au règlement intérieur de l'établissement.
- Une tenue et un comportement corrects sont exigés.
- La fréquentation maximale est de 6 personnes.
- La douche est recommandée avant et après l'accès au jacuzzi.
- Il est conseillé de ne pas dépasser un temps d'utilisation de 15 minutes.
- Si l'affluence au niveau du jacuzzi est importante, il est conseillé de différer son utilisation.
- Ne pas mettre la tête dans l'eau.
- Le jacuzzi est interdit pour les nourrissons et les enfants en bas âge (- de 16 ans), et déconseillé aux femmes enceintes et les personnes présentant des problèmes cardio-vasculaires et respiratoires.
- La Communauté des Communes décline toute responsabilité en cas d'utilisation non conforme du matériel ayant entraîné un accident.